

CONSEIL MUNICIPAL DU 26-03-2024

PRESENTS : Joël DARNAULT, Sylvain BLUSSEAU, Chantal LAGARDE, Jean-François FEIGNON, Astrid VERNEAU, Michel LAMOUREUX, Aurélien POIRON, Virginie LEDUC, Jérôme FIGAROL

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier JOLY (pouvoir à Joël DARNAULT), Vincent CHATONNET (pouvoir à Astrid VERNEAU)

EXCUSÉS SANS POUVOIR : Alexandre ROUET, Sylvie COZIC, Jacques LAMBERT

ABSENT : Annie FOURNET

Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 09 votants : 11.

- Acquisition immeuble RIAUTET
- Zone ZAEnR

Réuni le 26 mars 2024, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarenes a pris les décisions suivantes :

Acquisition immeuble RIAUTET

Suite à l'offre du **Pôle Régional de Gestion des Patrimoines Privés d'Orléans**, suivie par le contrôleur des finances publiques M^{me} Yenkamala, de la vente de l'immeuble « succession RIAUTET Louis » estimé à 2 110 € hors frais,

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'acquisition de cet immeuble et autorise par conséquent Monsieur le Maire à faire toutes les démarches ainsi que de signer tous les actes notariés nécessaires.

Zone ZAEnR

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de fixer les zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR sur la commune de Rivarenes comme suit :

- Les parcelles suivantes : ZP6, ZP 13, ZP 26, ZP 27, ZP 28, ZP 35, ZP 36, ZT 63, B 25, B 23, B33, B124, B125, K3, ZM 12, ZN 3, ZR6, A174
- Pour une surface totale de 71,32 ha